

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Mercredi 13 Avril 2022



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PAR EXTRAITS

L'An deux mille vingt-deux, le mercredi 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni en visioconférence à la salle des fêtes d'Oppy et à la salle polyvalente de Vitry-en-Artois, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 et à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 7 avril 2022, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté de Communes et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Hervé NAGLIK, Mme Laurence BOULET, M. Christian MERCIER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Karine DOUVIRIN, Mme Marina MARTEAU, M. Pierre HERBAUT, M. Grégory DEPPEZ, M. Dominique BLARY, M. Thibaut SAMIER, M. Eric CHOPIN, Mme Isabelle VITTE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, M. Alain YUX, M. Emmanuel BUSTIN, M. Elie MERCHEZ, M. Thomas MEURILLON, Mme Annie LEMOINE, M. Michel VOLANTI, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Marie-Astrid GUEN, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Denis PAMART, M. Michel ROUSSEAU, Mme Corinne DUBOIS, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Didier ROISIN, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Francis CORNU, M. Xavier PLATEL, M. Thierry GILLERON, M. André BORDAS, Mme Valérie BOULET, M. Jérôme DARTUS, M. Frédéric HUMEZ, Mme Danièle DELANNOY, M. Jacques BASTIEN, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Laurent TURPIN, M. Jean-Paul PONT, M. Yves LEGROS, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, M. Jean-Noël ROCHE, Mme Sylviane DURAK, M. Louis FAVREUIL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Pierre LESTOCARD, pouvoir à M. Dominique BLARY,
Mme Muriel BRONGNIART, pouvoir à Mme Laurence BOULET,
M. Jacques LEMOINE, pouvoir à Mme Laurence BOULET,
Mme Véronique LARDIER, pouvoir à M. Hervé NAGLIK,
M. Daniel MARTINE, pouvoir à Mme Annie LEMOINE,
Mme Agnès LAGEAT, pouvoir à M. Jean-Luc BOYER,
M. Lionel DAVID, pouvoir à M. Pierre HERBAUT,
M. Dominique BERTOUT, pouvoir à Mme Isabelle VITTE,
Mme Françoise WARLOP, pouvoir à M. Eric CHOPIN,
Mme Sylvie PONCHAUX, pouvoir à M. Stéphane TONELLE,
M. Jean – Marcel DUMONT, pouvoir à M. Jean-Luc BOYER,
Mme Isabelle TOURNEL, pouvoir à M. Jérôme DARTUS,
Mme Annick DANIEL, pouvoir à M. Pierre GEORGET,
M. Gérard CRUTEL, pouvoir à M. Thibaut SAMIER,
M. Didier DRUBAY, pouvoir à M. Francis RIGAUT,
M. Christian THIEVET, pouvoir à M. Pierre GEORGET,
Mme Sylvie JONIAUX, pouvoir à Mme Catherine VESIEZ,
Mme Sandrine CARPENTIER-METAY, pouvoir à Mme Sylviane DURAK,

Absents représentés :

Mme Corinne DELEVAQUE, représentée par M. Emmanuel BUSTIN,
M. Jean-Louis CAPIEZ, représenté par M. Elie MERCHEZ,
M. Philippe DUBUS, représenté par M. Denis PAMART,
M. Michel HOUVENAEGHEL, représenté par M. Didier ROISIN,

Absents excusés :

M. Bernard GAUDEFROY,
M. Julien LALOUX,
Mme Caroline MOLARD,
M. Denis SENECHAL,
M. Guy de SAINT-AUBERT,

Mme Marina MARTEAU est désignée Secrétaire de Séance.

Point N°1: Visioconférence : Modalités d'identification des participants d'enregistrement et de conservation des débats, modalités du scrutin

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin de la séance, telles que décrites ci-avant ;
- **CONSTATE** le caractère public de la séance par la retransmission en direct de la séance ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération

Point N°2: Approbation du procès-verbal de la séance en date du 10 mars 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 10 mars 2022

Point N°3: POLE FINANCES ET GESTION

3.1 : Approbation des budgets 2022

3.1-1 : Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le taux de CFE pour l'année 2022 à **25,24 %**, pour un produit attendu de 2 900 667 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

3.1-2 : Vote des taux de la fiscalité mixte (TFB, TFNB)

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :
 - Taxe Foncière Bâti : **0,978 %** pour un produit attendu de **296 498 euros**
 - Taxe Foncière Non Bâti : **4,10 %** pour un produit attendu de **111 815 euros**
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

3.1-3 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022, pour la zone 1 « Osartis » à **15,26 %** et pour la zone 2 « Marquion » à **15,26 %**, pour un produit attendu global de **4 223 984 euros**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, taxe instituée par l'EPCI.

3.1-4 : Vote des subventions et participations

3.1-4-1 : Subventions aux associations

Le conseil communautaire, à l'unanimité, FIXE le montant des subventions au titre de l'année 2022 comme suit :

- Action Culturelle :
 - o Chez Oim Fest : 2 000 €
 - o Rock in Bourlon : 3 000 €

- Bulle enchantée : 2 000 €
- Diapazele : 1 000 €
- ARCHIPOP : 2 500 €
- Tourisme et Patrimoine :
 - ARCHIPOP : 2 500 €
 - Comité Départemental de Randonnée Pédestre : 200 €
- Action Sportive :
 - Course cycliste « A travers les Hauts de France » : 9 000 €
 - Fête de l'eau : 1 600 €
 - Club de canoë-kayak : 2 000 €
 - Roul'patate : 924 €
 - Club de badminton Vitry « bad air » : 1 600 €
- Développement économique :
 - Association La Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois* :
 - Activité de Mission Locale du Pays d'Artois : 76 428,12 €
 - Activité de Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE): 63 226,50 €

3.1-4-2 : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le versement de la participation de 12 000 euros au SAGE Scarpe Amont,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3.1-4-3 : Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de la participation d'un montant de 39 800 euros au SyMEA aux titres des SAGE Escaut et Sensée,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

3.1-4-4 : Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le versement de la cotisation de 25 700 euros au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3.1-4-5 : Adhésion de la Communauté de Communes au Club Olympe du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 62)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la première adhésion de la Communauté de Communes au Club Olympe du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais, pour un montant de 1 000 euros, au titre de l'année 2022,
- **DECIDE d'inscrire** les crédits correspondants au Budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

3.1-5 : Budgets annexes

Le Conseil Communautaire,

- **ADOPTE à l'unanimité :**
Le budget annexe 2022 « Service Jeunesse » de la communauté de communes Osartis Marquion, tel qu'il a été présenté.
- **ADOPTE à l'unanimité :**
Les budgets annexes 2022 « Développement Economique » :
 - Bâtiment Relais - Vitry en Artois
 - Parc des Béliers - Brebières
 - Parc Horizon 2000 – Brebières
 - Aérodrome civil – Vitry en Artois
 - Zone d'Activités de Corbehem
 - Parking – Graincourt-lès-Havrincourt
 - ZAL de Baralle

Tels qu'ils ont été présentés.

- **ADOPTE à la majorité absolue (6 abstentions : M. Pierre HERBAUT, M. Grégory DEPREZ, Mme Jocelyne CIESLAK, Mme Karine DOUVRIN, Mme Marina MARTEAU, M. Lionel DAVID, pouvoir à M. Pierre HERBAUT) :**

Le budget annexe 2022 « Développement Economique » : Maison des Professionnels de Santé - Baralle, tel qu'il a été présenté.

- **ADOPTE à la majorité absolue (1 abstention : M. Jacques PETIT) :**

Le budget annexe 2022 « Espace aqualudique Aquatis », tel qu'il a été présenté.

3.1-6 : Vote des subventions d'équilibre aux budgets annexes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement des subventions aux budgets annexes telles que présentées,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

3.1-7 : Protocole d'accord transactionnel avec SFR

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord-transactionnel avec SFR, tel qu'annexé à la note de synthèse, pour un montant de 17 068,13 euros HT, soit 20 481,76 euros TTC, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif

3.1-8 : Budget Général

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget principal 2022 de la communauté de communes Osartis Marquion tel qu'il lui a été présenté.

Point N°4: POLE RESSOURCES

➤ *Ressources humaines*

4-1 : Personnel communautaire - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications du tableau des effectifs communautaires :
 - 2 postes d'agents sociaux à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires.*
 - 1 poste d' Attaché titulaire ou non titulaire à temps complet,*
 - 2 postes de Rédacteurs, catégorie B, titulaires à temps plein,*
 - 1 poste de Technicien titulaire ou non titulaire, catégorie B, à temps plein.*
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter et à nommer les agents concernés, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4-2 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents vacataires

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recrutement de vacataires,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter les agents concernés, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant,

Point N°5: MUTUALISATION, CONTRACTUALISATION ET COOPERATION INTERCOMMUNALE

5-1 : Fonds de concours 2022 – Modalités de mise en œuvre

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** les modalités de mise en œuvre du fonds de concours,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'appel à projet aux Communes,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Point N°6: POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

➤ *Gestion des Déchets*

6-1 : Extension des consignes de tri

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'extension des consignes de tri ci-dessus exposées, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Affiché le 19 avril 2022